



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Document obligatoire dans le cycle budgétaire d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le débat d'orientations budgétaires doit permettre à l'Assemblée délibérante d'apprécier les évolutions de la situation financière de sa collectivité avant le vote de son budget primitif.

Afin d'apporter un niveau d'information suffisamment clair et précis aux élus de la collectivité, le rapport doit contenir, selon l'article D2312-3 du Code général des Collectivités Territoriales :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement (fiscalité, tarification, subventions etc.) ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement ;
- un état des lieux de la structure et de la gestion de la dette de la collectivité ;
- tout un ensemble d'éléments relatifs à la structure des effectifs, des dépenses de personnel ou bien encore à la durée effective du travail.

En résumé, ce document doit traduire l'environnement général de la collectivité dans le but de pouvoir estimer l'impact des orientations prises par l'Etat dans son projet de loi de finances pour l'année à venir.

Le budget 2019 a été marqué par les premiers effets du début d'harmonisation de certaines de ses compétences sur son territoire intercommunal (*par exemple l'enfance-jeunesse*) et par un audit financier mettant en avant la nécessité de revoir certaines organisations dans différents services intercommunaux.

I- Les éléments macroéconomiques pris en compte dans la construction du projet de loi de finances 2020

A- Point de départ des perspectives économiques : le ralentissement de l'économie mondiale

L'année 2019 aura été caractérisée par de nombreuses incertitudes géopolitiques ayant un effet ricochet sur l'économie mondiale ; la guerre commerciale entre la Chine et les Etats Unis, les risques accrus de Brexit sans accord ou encore le développement de certains partis politiques en Italie renversant le système en place.

Toutes ces incertitudes et tensions auront donc eu un effet sur le commerce international et les exportations. Selon l'Organisation Mondiale du Commerce, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1.2% en 2019 alors qu'ils étaient estimés à 2.6% en avril 2019.

En réponse à ces risques de ralentissements économiques et face à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales ont tenté de s'accommoder pour résister aux effets ; La Banque Centrale Européenne (BCE) a misé sur une nouvelle baisse du taux d'intérêt de dépôt afin d'encourager les banques à prêter aux ménages et aux entreprises plutôt que de conserver leurs excédents à la BCE ou bien encore de racheter des obligations d'Etat ou d'entreprises afin de faire baisser le taux d'intérêts auquel ceux-ci s'endettent et les incitant donc à investir.

Quant à la réserve fédérale américaine, en plus de continuer à baisser ses taux d'intérêts, elle a également décidé d'injecter massivement des liquidités dans les banques américaines.

B- La Zone Euro affaiblie mais non en récession

Les effets de ce ralentissement se sont fait ressentir dans la zone euro à compter du 2^{ème} semestre 2019, faisant stagner la croissance économique à 0.2% (contre 0.4% au 1^{er} trimestre). Les indicateurs montrent notamment une baisse d'activité dans le secteur de l'industrie manufacturière, et plus particulièrement dans le secteur automobile Allemand. La mise en place, au 18 octobre 2019, des taxes américaines sur les marchandises provenant de l'Europe ne devraient pas arranger la conjoncture.

Le marché du travail de la zone euro, quant à lui, devrait résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation devrait permettre de soutenir le pouvoir d'achat des ménages européens.

C- Et l'économie française dans tout ça ?

La croissance française s'est montrée résistante dans ce contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. L'économie française a été portée par une demande intérieure importante grâce à un certain dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide.

Avec une croissance estimée à 1.4% en 2019, la France surperforme la croissance européenne estimée, elle, à 0.7%.

Les différents indicateurs économiques semblent confirmer cette « résistance française » avec des facteurs internes soutenant encore l'activité pour 2020 :

-L'investissement des entreprises dynamiques avec des demandes de crédits dans le secteur industriel et des services qui devraient continuer de croître.

-Une maîtrise de l'inflation en raison notamment de la stabilisation des prix de l'énergie ou encore les mesures nouvelles de santé avec la mise en place du « reste à charge zéro » dans le secteur optique qui devrait inciter la filière à limiter les prix de vente.

-Pouvoir d'achat dynamique avec la mise en place de mesures budgétaires en faveur des particuliers (*baisse des cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité*). Ceci permet de regagner la confiance des ménages français, ce qui les pousse à consommer.

Suite au grand débat national, le Président de la République s'est engagé à diminuer l'impôt sur le revenu des classes moyennes à compter du 1^{er} janvier 2020 en abaissant notamment à 11% au lieu de 14% le taux de la première tranche imposable.

Exemple 1 : 1 célibataire sans enfant avec un revenu net imposable annuel de 25 000€

Impôt 2019 : 1 741€
Impôt 2020 après la réforme : 1 210€ } Soit **531€ d'économie**

Exemple 2 : 1 couple sans enfant avec un revenu net imposable annuel de 43 000€

Impôt 2019 : 3 258€
Impôt 2020 après la réforme: 2 440€ } Soit **818€ d'économie**

Exemple 3 : 1 couple avec 2 enfants et un revenu net imposable annuel de 43 000€

Impôt 2019 : 1 032€
Impôt 2020 après la réforme : 851€ } Soit **181€ d'économie**

Quelques chiffres en bref	2018	2019	Prév. 2020
Impact de l'investissement des entreprises sur la Valeur Ajoutée	24.1%	24.5%	24.7%
Taux de croissance du PIB	1.7%	1.4%	1.3%
Consommation des ménages	0.9%	1.2%	1.5%
Taux d'inflation (hors tabac)	1.6%	1%	1%
Taux de chômage	9.1%	8.6%	8.1%
Créations d'emplois	+ 245 000	+ 250 000	+ 180 000
Balance commerciale	-58.9 Md'€	-70.8 Md'€	-71.1 Md'€
Prix du baril de pétrole	56.8\$	63\$	59\$
Taux du Livret A	0.75%	0.75%	0.5%

II- Le projet de loi de finances 2020 : entre continuité et nouveautés

Au total, 80 articles sont inscrits dans ce projet de loi de finances pour l'année 2020 et pas moins d'une quinzaine concerne les finances locales et notamment la grande réorganisation de la fiscalité des collectivités.

A- La stabilité des recettes étatiques à destination des collectivités

1) La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF 2020 distribuée aux collectivités en 2020 a été arrêté à 26.8 milliards d'euros, soit une stabilisation par rapport à 2019.

La mesure mise en place en 2019 afin de revaloriser les DGF perçues par les collectivités pour un montant inférieur à 5€ par habitant semble être reconduite.

La Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron a bénéficié de cette bonification de DGF en 2019 car jusqu'alors son montant perçu par habitant était de 4.71€.

En 2019, l'EPCI a encaissé pour 126 324€ de DGF, soit 5.52€ par habitant (contre 20.05€ par habitant en moyenne pour les EPCI à fiscalité additionnelle).

Pour information, le montant de DGF attribué à une intercommunalité est calculé selon la population du territoire et le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce coefficient permet de mesurer l'intégration de l'EPCI dans le bloc intercommunal en faisant le rapport de la fiscalité qu'il appelle et la totalité de la fiscalité levée sur l'ensemble du territoire (EPCI + communes).

En résumé, plus les communes ont transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui ont transféré des compétences et donc que le jeu de l'intercommunalité est joué.

2) Le maintien des aides à l'investissement local à travers les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat sont des prélèvements effectués sur ses propres recettes au profit des collectivités locales ainsi que des crédits relevant de sa compétence « Relations avec les collectivités territoriales (RCT) ». Cette mission RCT se traduit par 4 types de dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement des départements (DGE). L'ensemble de ces aides en faveur des collectivités avoisinerait pour 2020 les 2 milliards d'euros dont 1 milliard d'euros de DETR et 570 millions d'euros de DSIL.

Parmi les opérations actuellement en cours d'élaboration à la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, les travaux du nouvel office de tourisme de Bruniquel prévus sur l'année 2020 semblent éligibles à des aides de DETR, à hauteur de 120 000€.

Parmi les autres recettes que l'Etat reverse aux collectivités locales afin de les aider dans leurs investissements il y a le fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le gouvernement envisage pour 2020 une hausse de ce fonds d'environ 351 millions d'euros, mais à contrario, il revient sur sa volonté d'automatiser cette gestion du FCTVA, tel qu'initialement prévu au 1^{er} janvier 2020 dans le projet de loi de finances pour l'année 2019, en le repoussant au 1^{er} janvier 2021.

Sur l'année 2019, la Communauté de Communes a perçu 71 000€ de recettes de FCTVA.

B- L'amorce du « big-bang » fiscal de 2021

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est définitivement supprimée. En 2020, 80% des foyers ne payeront plus de taxe d'habitation et d'ici 2023 les 20% restant seront également concernés par cette suppression.

Afin de limiter les hausses de cotisations de TH pour les 20% des contribuables dont le niveau de ressources les conduits à continuer de s'acquitter de cette taxe d'ici 2023, les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019 ; gel du pouvoir fiscal des collectivités en matière de vote des taux.

Les contribuables concernés par la suppression totale de 2020 et résidant dans des collectivités qui auraient amorcé des hausses de taux entre 2017 et 2019 se verront faire l'objet d'un dégrèvement supplémentaire afin de ne pas avoir à s'acquitter de la TH. Ce dégrèvement sera à la charge des collectivités avec un prélèvement effectué sur leurs avances de fiscalité directe.

Pour l'année 2020, les EPCI se verront donc attribuer une compensation suite à cette suppression de la taxe d'habitation calculée de la façon suivante :

- Base nette 2020 de TH des résidences principales \times taux de TH 2019
- \pm moyenne des rôles supplémentaires de TH de 2018 et 2019

En se basant sur une prospective de calcul selon les éléments connus à ce jour, nous pouvons estimer avec prudence, pour le budget 2020 de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron, la compensation suivante :

- Base nette 2020 estimative = Base 2019 (16 317 957 Ex TVA / 4 587 795 Ex QV) + 1.009 de revalorisation (*données DGFIP janvier 2020*), soit 16 464 818 pour Ex TVA et 4 629 085 pour Ex QV
- Taux de TH 2019 = 7.54% pour Ex TVA / 5.16% pour Ex QV
- Moyenne des rôles supplémentaires de TH 2018 et 2019, soit environ 13 850€

 **Soit un total de 1 494 157€ de recettes compensatrices en matière de Taxe d'Habitation pour l'EPCI CCQVA en 2020 (2019 : 1 472 636€)**



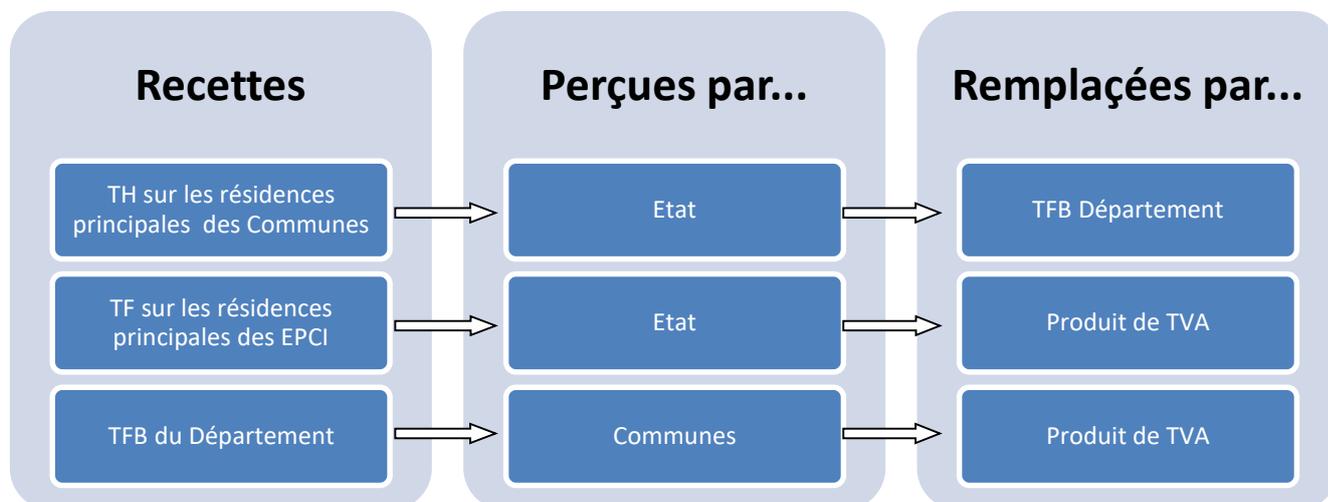
QUID: Que devient le lissage du taux de TH suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017 ? L'article 5 du projet de la loi de finances 2020 mentionne également :

« Pour les impositions établies au titre de l'année 2020 :

- Le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur le territoire en 2019.
- Les lissages, intégrations fiscales progressives et harmonisations de taux d'imposition de la taxe d'habitation en cours au 1^{er} janvier 2020 sont suspendus [...] ».

Cette disposition indique donc que le lissage retenu sur 6 ans suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017 des deux Communautés de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et Quercy Vert est gelé en matière de taxe d'habitation pour l'année 2020 et ne sera donc pas appliqué pour les 20% de contribuables toujours concernés par le paiement de cette taxe.

Suite à la suppression totale de cette taxe d'habitation, une refonte de la répartition des produits fiscaux a dû être entreprise pour l'horizon 2023. Le schéma retenu par le gouvernement est le suivant :



Selon ce scénario, les communes percevront une part de la taxe foncière bâtie perçue par les Départements.

Les Départements et les EPCI se verront quant à eux reverser de la part de l'Etat une quote-part du produit national de TVA de l'année précédente.

Cette quote-part sera calculée selon la définition d'un taux, traduit par le rapport suivant :

$$\Rightarrow \frac{(\text{Base d'imposition TH 2020} \times \text{taux 2017}) + \text{moyenne des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020} + \text{montant des compensations versées en 2020}}{\text{Le produit national net de TVA 2020}}$$

Ce taux sera ensuite lui-même appliqué à ce même produit national net de TVA perçu par l'Etat l'année précédente, pour déterminer le montant à reverser à l'intercommunalité.

Exemple de calcul :

Base imposition TH 2020 = 16 464 818 pour Ex TVA et 4 629 085 pour Ex QV

Taux 2017 = 7.80% pour Ex TVA et 4.23% pour Ex QV

Moyenne des rôles supplémentaires 2018, 2019 et 2020 = 13 850€ en moyenne environ

Compensation versées = 75 000€ environ

Produit national de TVA 2020= Prévisionnel d'environ 160 milliards d'euros

Taux applicable à l'EPCI CCQVA = 0.0000098

=> [(16 464 818 x 7.80%) + (4 629 085 x 4.23%)] + 13 850 + 75 000 = 1 568 915

=> 1 568 915 / 160 Milliard = 0.0000098

Donc 160 milliards d'euros x 0.0000098 = 1 568 000€

La recette de TVA que devrait percevoir la CCQVA en 2021 en guise de compensation de la TH serait d'environ 1 568 000€.

Le fait que les taux pris en compte dans ce calcul sont ceux de 2017 est plus avantageux pour la Communauté de Communes car nous étions en début de lissage de fiscalité.

Le gouvernement s'est engagé à ce que cette réforme ne cause aucune perte de recettes pour les collectivités territoriales et que la compensation se fasse à l'euro près, mais plusieurs observations peuvent se faire :

- Les collectivités perdent une recette qui leur était possible d'ajuster en fonction de leurs besoins à travers le vote de son taux. Cela soulève la question de l'autonomie financière définie dans la Constitution.

- Les EPCI qui bénéficiaient d'une évolution moyenne annuelle de ses bases supérieures à l'évolution moyenne annuelle du produit de TVA seront défavorisés et inversement.

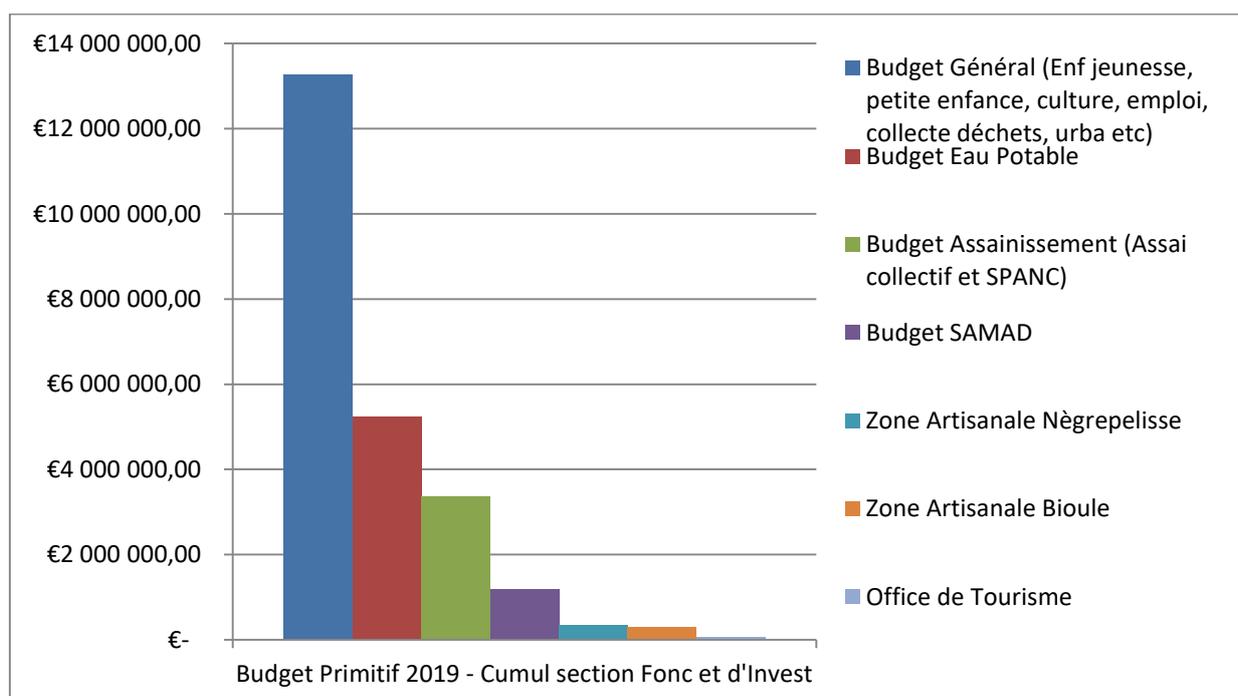
% Evolution moyenne	2018/2005	2018/2011	2018/2014
TVA nette	1.7%	2.5%	3.2%
Base de TH des EPCI	2.8%	2.4%	2.1%

Pour rappel, les bases de TH de la CCQVA ont augmenté de 3.17% entre 2018 et 2019.

- La fixation des taux de TVA est une compétence étatique ; que se passe-t-il donc si l'Etat décide de baisser le taux applicable à certaines denrées (*alimentation par exemple*) ? dans cette hypothèse, les recettes des Collectivités seraient diminuées.

III- La situation financière de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

Pour mener à bien l'ensemble de ses compétences, la Communauté de Communes est dotée de 7 budgets :



A- Les Zones Artisanales – Nègrepelisse et Bioule

Les deux zones artisanales de Nègrepelisse et de Bioule font chacune d'elles l'objet d'un budget annexe avec l'idée d'un stock à gérer représentant les terrains à vendre. En effet, au fur et à mesure de la vente des terrains, cette valeur du stock inscrite dans ces budgets sera diminuée jusqu'à leurs extinctions. Comme en 2018, aucune vente n'a été effectuée sur l'année 2019 malgré plusieurs propositions ; les potentiels acquéreurs pour la zone de Bioule mettent en avant la problématique que ces terrains ne soient pas reliés au réseau collectif d'assainissement. Les travaux pour ce raccordement ont été chiffrés à 295 000€ HT.

De plus, après échange avec les services du Trésor Public et de la Préfecture, il semble que le système de mise à disposition de ces zones par les communes à l'égard de la Communauté de Communes acté au moment du transfert de la compétence, en lieu et place d'un transfert de propriété, ne soit pas une situation pérenne et qu'il faille y revenir dessus en 2020. Des écritures de régularisation de la valeur du stock de ces zones seront sûrement à effectuer.

B- Le budget de l'office de tourisme

Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2018	BP 2019	Prév CA 2019
011- charges à caractère général	7 834,73 €	23 300 €	18 132,16 €
012- remb MAD Budget Principal		14 498 €	14 497,08 €
67- charges exceptionnelles-		9 002 €	- €
68- dotations aux amortissements			
022- dépenses imprévues			
65-charges de gestion		6 754 €	- €
	7 834,73 €	53 554 €	32 629,24 €

Recettes	CA 2018	BP 2019	Prév CA 2019
002 - excédent antérieur	14 497,08 €	26 554 €	26 553,73 €
70 - produits des services - régie	1 451,08 €	2 000 €	1 563,22 €
7478- taxe séjour	18 440,30 €	25 000 €	29 227,02 €
	34 388,46 €	53 554 €	57 343,97 €

Résultat de l'exercice	12 056,65 €	-1 839,00 €
Résultat cumulé	26 553,73 €	24 714,73 €

Mise en place depuis 2018, la taxe de séjour a permis de percevoir sur l'exercice 2019 une recette de 29 227,02€ (contre 18 440,30€ en 2018). Cette augmentation est un gage d'attractivité du territoire et témoigne d'une bonne saison pour les différents acteurs touristiques de l'intercommunalité.

Dans un souci de cohérence budgétaire et dans le but de se rapprocher du mieux que possible du réel de l'activité, il a été imputé en 2019, pour la première fois, une quote-part du personnel affecté à ce service qui est supportée par le budget général. Cette clé de répartition pourra être revue chaque année en fonction des résultats d'exercice du budget.

Pour l'année 2019, nous estimons un résultat d'exercice de ce budget déficitaire pour 1 839€ dû pour partie à l'amorce des premières dépenses en lien avec la labellisation « Grands Sites Occitanie » (supports de communication et publicitaire et accompagnement de l'ADEFPAT).

C- Le budget de l'Aide à Domicile
FONCTIONNEMENT (Prév CA 2019)

	Activité tarifiée C. Départemental - PA/PH		Activité non tarifiée - Famille		BP 2019 Total	CA 2019
	BP 2019	CA 2019	BP 2019	CA 2019		
Dépenses						
Groupe I - Dépenses exploitation	74 953,00 €	71 891,95 €	5 480,00 €	5 530,60 €	80 433,00 €	77 422,55 €
Groupe II - Dépenses personnel	1 021 502,00 €	951 223,06 €	61 100,00 €	60 450,13 €	1 082 602,00 €	1 011 673,19 €
Groupe III - Dépenses structure	25 756,00 €	18 390,92 €	1 425,00 €	814,47 €	27 181,00 €	19 205,39 €
TOTAL	1 122 211,00 €	1 041 505,93 €	68 005,00 €	66 795,20 €	1 190 216,00 €	1 108 301,13 €
Recettes						
Groupe I - Produit tarification	1 040 815,00 €	987 196,66 €	66 117,00 €	66 311,02 €	1 106 932,00 €	1 053 507,68 €
Groupe II - Autres produits	81 396,00 €	66 228,62 €	1 888,00 €	4 006,29 €	83 284,00 €	70 234,91 €
Groupe III - Produits financiers	- €	1 314,92 €	- €	- €	- €	1 314,92 €
TOTAL	1 122 211,00 €	1 054 740,20 €	68 005,00 €	70 317,31 €	1 190 216,00 €	1 125 057,51 €
Excédent avant réserve	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réserve de compensation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent après réserve	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Nombre d'heures	48 410 h	46 324h	2 924h	3 178h	51 334h	49 502h
Tarification	21,50 €		18,85€ (tarif libre, non conventionné par CD)			
Dépenses	1 139 387 €	1 041 505,93 €	68 005 €	66 795,20 €	1 207 392 €	1 108 301,13 €
Recettes	1 139 387 €	1 054 740,20 €	68 005 €	70 317,31 €	1 207 392 €	1 125 057,51 €
Résultat de l'exercice hors excédent		13 234,27 €		3 522,11 €		16 756,38 €
Résultat avec excédent - A reporter		13 234,27 €		3 522,11 €	0 €	16 756,38 €
	Affectation en 2021		Affectation en 2021		Affectation en 2021	

C'est la première année depuis 2014, que ce budget devrait connaître un résultat d'exercice positif.

En effet, pour l'année 2019, le prévisionnel de résultat est de 16 756€, dont 13 234€ pour l'activité Personnes Agées/ Personnes handicapées, laquelle tarifée avec le Département et 3 522€ pour l'activité Famille.

Pour la partie activité Famille, l'explication de cet excédent réside dans l'augmentation du nombre d'heures réalisées sur l'année 2019 – 2 924 heures prévues au BP pour un réalisé de 3 178 heures, soit 254 heures supplémentaires. Certaines actions ont été mises en place pour faire connaître auprès des familles du territoire le service d'Aide à Domicile et les aides que pouvaient leur apporter le service, notamment dans les structures de la petite enfance comme le Relais d'Assistants Maternelles ou le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Le tarif de 18.85€ de l'heure est attractif car en dessous des prix des autres structures concurrentielles présentes sur le territoire. Lors du Conseil Communautaire de novembre 2019, une augmentation a été votée pour 0.45€ de l'heure, faisant ainsi passer le prix d'intervention, à compter du 1^{er} janvier 2020, à 19.30€. Ce nouveau tarif reste toujours en dessous des tarifs des autres structures d'Aide à Domicile. Si les heures se maintiennent au même niveau qu'en 2019, les recettes supplémentaires pouvant être espérées de cette augmentation seraient de 3 600€.

Pour l'activité tarifée avec le Conseil Départemental, les heures ont de nouveau baissé sur l'année 2019 à hauteur de 3% (47 823h en 2018 / 46 324h en 2019). Les problèmes de visibilité sur certaines communes du territoire sont toujours au cœur de la problématique de cette perte d'heures malgré un travail effectué de la part du service pour se faire connaître. Par exemple, sur l'année 2019, des ateliers d'information sur toutes les communes de l'ex territoire Quercy Vert ont été tenus pour aller à la rencontre des habitants.

Malgré cette baisse d'heure, cette activité Personnes Agées / Personnes handicapées connaît pour l'année 2019 un solde d'exécution positif.

Ceci s'explique par le système de tarification mis en place depuis l'exercice 2018 avec le Département : le tarif horaire déterminé après négociation avec le Pôle de Solidarités Humaines du Conseil Départemental est basé selon un prévisionnel de dépenses, de recettes et d'heures et correspond donc à un prix de revient estimé du service. Même si le service réalise moins d'heures, et donc de facto réalise moins de dépenses, de personnel par exemple, le cout de revient réel diminue mais la tarification reste telle qu'elle a été négociée avec le Département.

Le 30 octobre dernier, le Conseil Communautaire a validé le budget prévisionnel 2020 pour cette activité Personne Agées / Personnes Handicapées avec un cout de revient estimé à 21.81€ de l'heure. Après les négociations avec le service Départemental en charge de l'aide sociale adulte, ce cout de revient a été revu à 21.68€ par heure à compter du 1^{er} janvier 2020.

C- Le Budget de l'Eau Potable –
Prév de CA 2019
Section de Fonctionnement

Dépenses	CA 2018	BP 2019	CA 2019
011 - charges à caractère général	25 248 €	47 160 €	34 319,10 €
012 - charges de personnel	185 300 €	220 149 €	207 046,60 €
participation au budget principal	72 234 €	73 000 €	79 591,86 €
65- charges de gestion courante (arrondi PAS)		12 €	0,81 €
66 - charges financières	6 782 €	7 035 €	5 591,24 €
67 - charges exceptionnelles-	0 €	2 988 €	- €
68 - dotations aux amortissements	36 652 €	37 554 €	37 554,00 €
023 - virement à section d'investissement.		2 358 249 €	- €
022- Dépenses imprévues			
	326 215,19 €	2 746 147 €	364 103,61 €

Recettes	CA 2018	BP 2019	CA 2019
002 - excédent antérieur	1 465 416 €	1 917 933 €	1 917 932,73 €
70 - produits des services - surtaxe	687 524 €	672 643 €	689 367,70 €
7084-remboursement de frais BA et Budget Principal	104 854 €	110 000 €	112 612,90 €
747- ASP / IJ	3 110 €	7 706 €	6 004,49 €
748- Subventions d'exploitation	7 223 €	4 318 €	4 318,17 €
75- Loyer Véolia	27 723 €	27 880 €	28 325,97 €
777- quote-part subventions	5 667 €	5 667 €	5 667,00 €
773 - produits exceptionnels			
	2 301 517,18 €	2 746 147 €	2 764 228,96 €

Résultat de l'exercice	509 885,73 €	482 192,62 €
Résultat cumulé	1 975 301,99 €	2 400 125,35 €
Affectation de résultat	-57 369,26 €	-38 029,73 €
Excédent après affectation	1 917 932,73 €	2 362 095,62 €

Section d'Investissement

Dépenses	CA 2018	BP 2019	CA 2019
001 - solde d'exécution reporté	52 694 €		
10 - dotation fonds divers			
13 – quote-part subventions	5 667 €	5 667,00 €	5 667,00 €
16- emprunts et dettes	33 112 €	34 714,00 €	34 713,25 €
20- Frais d'étude et d'insertion		9 520,00 €	1 054,66 €
21 - immobilisations corporelles	392 €		
23 - immobilisations en cours	128 358 €	347 531,00 €	50 588,95 €
<i>23- immobilisations en cours - RAR</i>		<i>82 712,00 €</i>	
23- Provision pour station	30 336 €	2 015 374,00 €	
	250 558,49 €	2 495 518,00 €	92 023,86 €

Recettes	CA 2018	BP 2029	CA 2019
001-Solde d'exécution reporté		25 343,00 €	25 342,74 €
021 - virement de la session fonctionnement		2 358 249 €	- €
			17 002,13 €
10- Subventions en annuité	16 445,40 €	17 002,00 €	
1068 Affectation de résultat	222 803,83 €	57 370,00 €	57 369,26 €
13- subventions d'investissement			
23 -immobilisations concédées			
458201- Unité de matières de vidange			
28- dotations aux amortissements	36 652,00 €	37 554 €	37 554,00 €
	275 901,23 €	2 495 518,00 €	137 268,13 €

Résultat de l'exercice	78 036,34 €	19 901,53 €
Résultat cumulé	25 342,74 €	45 244,27 €
Solde RAR	-82 712,00 €	-83 274,00 €
Affectation au 1068	-57 369,26 €	-38 029,73 €

Cette année à nouveau, le budget de l'eau potable termine son exercice comptable sur des soldes positifs aussi bien en fonctionnement (482 192.62€) qu'en investissement (19 901.53€).

La santé financière de ce budget est saine avec des recettes de fonctionnement stables qui viennent alimenter le financement de la section d'investissement.

Peu de travaux ont été réalisés sur l'année 2019 du fait de la volonté du Directeur des Services Techniques, arrivé fin d'année 2018, de structurer la direction de son périmètre avant de lancer de nouvelles opérations d'envergures et l'absence maladie prolongée de la Responsable du service Eau/Assainissement.

NATURE DE LA DEPENSE	Restes au 31.12.19	Restes à réaliser
Fin des Travaux – Exhaure de Naves	16 641.48€	
Démolition de l'ancien château d'eau - Nègrepelisse	25 636€	
Déplacement de canalisation – Vieille Route de Montauban - Nègrepelisse	3 092.52€	
Extension réseau – chemin Castelet – St Etienne de Tulmont	3 360.59€	
Remplacement volet roulants – local Véolia Nègrepelisse	1 858.36€	
Frais de publicité pour marchés publics	1 054.66€	
Reprise branchement et dévoiement canalisation – Vaissac		54 989.50€
Dévoiement réseau – Nègrepelisse		11 000.80€
MOE Réhabilitation réservoir Bourbon – Montricoux		3 150€
Etude sur la gestion des Eaux pluviales DUP PPC		2 980€
AMO Usine d'eau		8 669.70€
MOE prog 2016 (Pradals, Arbus et Route Montricoux)		2 484€
TOTAL	51 643.61€	83 274€

Sur l'année 2020, d'anciens programmes de travaux lancés il y a quelques années devraient se finaliser afin de réamorcer une nouvelle programmation.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes a récupéré dans son champ de compétences l'activité du Syndicat des Eaux Bruniquel – Puygaillard de Quercy suite à l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2019 portant dissolution de celui-ci.

Cette extension de la compétence eau sur ces deux communes du territoire est à prendre en compte dans les nouveaux travaux à définir.

D- Le Budget de l'Assainissement (Collectif + Non Collectif)- Prév. de CA 2019

Section de Fonctionnement

	2018	2019
Résultat exercice	425 259.99€	289 729.03€ (Collectif + 295 422.72€ / SPANC - 5 693.69€)
Résultat cumulé	1 029 910.36€	1 214 666.03€
Affectation de résultat	- 104 973.18€	- 295 573.18€
Excédent après affectation résultat	924 937.18€	919 092.85€

Section d'Investissement

	2018	2019
Résultat de l'exercice	89 070.04€	- 26 112€
Résultat cumulé	- 83 960.18€	- 110 072.18€
Solde Restes à réaliser	- 21 013€	- 185 501€
Affectation de résultat	- 104 973.18€	- 295 573.18€

1) Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le budget de l'assainissement non collectif connaît pour l'année 2019 un résultat déficitaire à hauteur de 5 693.69€ pour sa section de fonctionnement, contre un excédent de 10 698.90€ en 2018.

Ce déficit s'explique par le renforcement d'un agent supplémentaire sur ce périmètre depuis octobre 2018 faisant augmenter les dépenses en charge de personnel. A contrario, les recettes issues des contrôles effectués par ces techniciens n'ont pas augmenté et sont restées au même niveau qu'en 2018 car un de ces agents a été immobilisé au bureau pendant une période 6 mois.

Pour l'année 2020, une des 3 agents a été affectée, en renfort, au service eau-assainissement, faisant ainsi revenir l'effectif du Service d'Assainissement Non Collectif à deux équivalents temps plein ce qui devrait avoir un effet positif sur le résultat comptable en clôture d'exercice.

De plus, les premières recettes issues de la facturation des contrôles de bons fonctionnements effectués par Véolia sur le périmètre de l'ancien Quercy Vert devraient nous être reversées. En effet, avant la fusion, cette facturation était faite par le biais de titres émis directement par la Communauté de Communes à l'ensemble des usagers. Fin 2017, le Conseil Communautaire a pris la décision de confier cette facturation à Véolia afin d'harmoniser la procédure sur l'ensemble du nouveau territoire Quercy Vert-Aveyron. Suite à un problème dans la transmission des documents à Véolia, les premières facturations ont été émises que courant 2019, pour un reversement et donc un effet sur le budget du SPANC à compter de 2020.

2) L'assainissement Collectif

A l'inverse du SPANC, ce volet assainissement collectif devrait avoir un résultat positif sur sa section de fonctionnement à hauteur de 295 422.72€, contre 414 561.09€ en 2018. Cet important écart provient du fait que la participation de ce budget au remboursement d'une quote-part des dépenses de rémunération de l'équipe technique assurées par le budget de l'eau potable et sa participation au budget général pour rembourser les frais fixes et les services supports ont augmenté de 13 000€ environ.

De plus, niveau recettes, celles-ci ont baissé sur 2 volets :

- les recettes PAC (*factures émises suite au raccordement d'un immeuble au réseau d'assainissement collectif*) ont diminué de 63 000€ par rapport à 2018. Il est difficile de lisser cette recette d'une année sur l'autre car les informations attestant de la fin des travaux pour le raccordement effectif semble difficile à récupérer pour le service et donc pour déclencher la facture adéquate.

Le service technique travaille actuellement pour un meilleur suivi de ces éléments.

- Les primes à l'épuration (*primes versées par l'Agence de l'eau en fonction de la qualité du traitement des eaux effectué par les stations d'épuration*) ont diminué de 26 000€ par rapport à 2018 en raison d'importants travaux à faire sur certaines de nos stations pour améliorer leur performance.

Une importante question réside toujours à ce jour quant au potentiel élargissement de cette compétence assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal Quercy Vert Aveyron.

En effet, au stade actuel du projet de loi « Engagement et Proximité », une démarche d'une

partie des communes membres de la Communauté de Communes a été engagée, en lien avec l'article 5, afin de maintenir le statu quo, au moins jusqu'en 2026 de la manière suivante :

- *Compétence intercommunale pour les 13 communes en ce qui concerne l'assainissement individuel (SPANC)*

- *Compétence intercommunale pour les 7 communes de l'ex Terrasses et Vallées de l'Aveyron en ce qui concerne l'assainissement collectif*

- *Compétence communale pour les 6 communes de l'ex Quercy Vert en ce qui concerne l'assainissement collectif*

Les communes de Bioule, La Salvetat Belmontet, Léojac, Monclar de Quercy, Montricoux, Puygaillard de Quercy et Verlhac-Tescou ont délibéré en ce sens. Cette position reste donc applicable tant que la loi n'est pas promulguée.

Pour les travaux d'investissement peu de travaux ont été réalisés sur 2019 selon les mêmes motifs que pour l'eau potable (*volonté de structurer le service et absence maladie de la technicienne Assainissement*).

NATURE DE LA DEPENSE	REALISES AU 31.12.19	Restes à réaliser
Etude pour faisabilité STEP – Albias	10 414.50€	
Etude déshydratation des boues - Albias	4 150€	
Travaux extension réseau ZA Brugues - St Etienne	9 283.67€	
Regard assainissement école les Ecureuils - Nègrepelisse	3 725€	
Remplacement de 2 pompes - Albias	2 402€	
Remplacement véhicule	26 323.44€	
Mobilier SPANC	2 993.34€	
Maitrise d'œuvre pour réhabilitation station - Bioule	14 676.79	9 855.87€
Frais publicité	1 054.66€	
Travaux préparatoires avant lancement de la nouvelle STEP (raccordement électrique) Bioule		10 000€
Achat terrain pour travaux STEP - Albias		17 000€
Diagnostic réseau et extension STEP - Montricoux	1 500€	13 844€
Maitrise d'œuvre pour travaux urgence réseaux - Albias	8 213€	4 575€
Travaux d'urgence sur réseaux - Albias		108 053.13€
Etude raccordement ZA au réseau collectif - Bioule	2 113€	18 375€
Etude réduction des impacts – Nègrepelisse et St Etienne	3 950€	6 400€
Remplacement pompe STEP – Montricoux		1 723€
Changement tabouret – Bioule		1 575€
Grappin pour faucardage		1 900€
TOTAL	90 799.40€	193 301 €

De la même façon que pour l'eau potable, une nouvelle programmation de travaux devrait voir le jour courant 2020.

D- BUDGET GENERAL - Section de Fonctionnement (Prév de CA)

Dépenses	CA 2018	BP 2019	CA 2019
011 - charges à caractère général	1 582 780,03 €	1 798 385,00 €	1 355 430,31 €
012 - charges de personnel	5 589 421,21 €	5 823 232,00 €	5 649 467,85 €
<i>Dépenses imprévues pour personnel</i>		200 100,00 €	- €
MAD et participation budgets annexes	211 420,96 €	206 900,00 €	186 521,39 €
614- Atténuations de produits (FNGIR)	217 278,00 €	217 278,00 €	217 278,00 €
65- Charges de gestion	1 663 739,17 €	2 007 330,00 €	1 982 069,12 €
65- Charges de gestion courantes (arrondi PAS)		100,00 €	1,31 €
66- Charges financières	77 113,27 €	66 229,00 €	65 761,47 €
67 - charges exceptionnelles-	2 437,53 €	11 405,00 €	2 199,38 €
68 - dotations aux amortissements	414 576,85 €	421 482,00 €	427 481,14 €
022- Dépenses imprévues		209 737,00 €	- €
023- Virement à la section d'investissement		323 253,00 €	- €
	9 758 767,02 €	11 285 431,00 €	9 886 209,97 €

Recettes	CA 2018	BP 2019	CA 2019
002 - excédent antérieur	1 954 627,15 €	1 531 361,00 €	1 531 360,07 €
013- Aides à l'emploi CNASEA	137 560,29 €	73 332,00 €	66 932,63 €
6419- Remboursement IJ	99 077,49 €	40 341,00 €	51 215,98 €
Remboursement MAD Personnel	362 149,84 €	357 468,00 €	378 883,85 €
70- Produits de service (régie)	860 039,06 €	842 350,00 €	818 505,49 €
Autres produits et participations	212 454,72 €	236 300,00 €	201 302,60 €
73- Contributions directes	3 209 815,00 €	3 253 916,00 €	3 272 184,00 €
73- TEOM	2 106 737,00 €	2 166 161,00 €	2 196 042,00 €
Dotations et participations	609 344,00 €	638 569,00 €	636 585,02 €
FCTVA sur dépenses fonctionnement	8 059,18 €	1 000,00 €	450,13 €
Subventions	2 008 362,92 €	2 000 502,00 €	2 136 184,59 €
042- Quote-part subvention	123 970,80 €	132 405,00 €	132 404,18 €
75-Autres produits de gestion (arrondi PAS)	- €	- €	1,73 €
77- Produits exceptionnels	17 777,50 €	11 726,00 €	15 885,58 €
	11 709 974,95 €	11 285 431,00 €	11 437 937,85 €

Section d'Investissement

Dépenses	CA 2018	BP 2019	CA 2019
001 - solde d'exécution reporté			
13 – quote-part subventions	123 970,80 €	132 405,00 €	132 404,18 €
16- emprunts et dettes	204 126,91 €	212 117,00 €	212 086,89 €
16- Avance vers budgets ZA		32 000,00 €	- €
20- immobilisations incorporelles	28 627,00 €	10 500,00 €	16 694,75 €
20- RAR		12 514,00 €	
203- Frais d'étude		56 500,00 €	
204- Subvention d'équipements	59 700,00 €	137 500,00 €	138 510,17 €
204- RAR		220 959,00 €	
21 - immobilisations corporelles	160 642,04 €	213 508,00 €	253 039,98 €
21- RAR		239 827,00 €	
23 - immobilisations en cours	133 918,15 €	654 813,00 €	113 015,23 €
23-RAR		68 565,00 €	
	710 984,90 €	1 991 208,00 €	865 751,20 €

Recettes	CA 2018	BP 2019	CA 2019
001- Solde d'exécution reporté	152 499,36 €	9 968,00 €	9 967,14 €
021 - virement de la session fonctionnement		323 253,00 €	- €
024- Produits de cession		12 000,00 €	- €
1068- Affectation de résultat	1 283,68 €	419 848,00 €	419 847,86 €
FCTVA	53 945,83 €	50 147,00 €	70 571,82 €
13 - subvention d'investissement	91 615,62 €	462 150,00 €	11 163,39 €
13- RAR		112 050,00 €	- €
13- subvention annuité	7 030,70 €	5 310,00 €	5 309,60 €
16- Emprunt		175 000,00 €	
28- dotations aux amortissements	414 576,85 €	421 482,00 €	427 481,14 €
	720 952,04 €	1 991 208,00 €	944 340,95 €

Section de Fonctionnement

	2018	2019
Résultat exercice	- 3 419.22€	20 367.81€
Résultat cumulé	1 951 207.93€	1 551 727.88€
Affectation de résultat	- 419 847.86€	- 410 219.25€
Excédent après affectation résultat	1 531 360.07€	1 141 508.63€

Section d'Investissement

	2018	2019
Résultat de l'exercice	- 142 532.22€	68 622.61€
Résultat cumulé	9 967.14€	78 589.75€
Solde Restes à réaliser	- 429 815€	- 488 809€
Affectation de résultat	- 419 847.86€	- 410 219.25€

En première lecture des chiffres de 2019, le budget général aura un résultat de fonctionnement positif à hauteur de 20 367.81€, alors qu'en 2018 il était de moins 3 419.22€.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce constat pour 2019 :

- Recettes versées pour la première fois par le budget de l'office de tourisme en remboursement d'une quote-part du personnel affectée à ce périmètre : + 14 497€
- Recette supplémentaire et non prévue dans l'élaboration du budget primitif 2019 de la part de CITEO pour environ 73 000€ (*acomptes versés au titre de 2019 plus important – à voir si cela va se reconduire sur 2020 ?*)
- Demande de remboursement non reçue de la part de la Mairie de Monclar de Quercy pour les mises à disposition de personnel pour l'activité enfance jeunesse de Familles Rurales : chiffrées au moment du budget primitif à environ 20 000€ en dépenses.

Si nous reconsidérons le résultat 2019 en tenant compte de la dépense qui aurait dû être faite pour rembourser les mises à disposition de personnel auprès de Monclar de Quercy nous arrivons à un résultat d'exercice de 0€ et si nous faisons l'hypothèse que les reversements par CITEO sont exceptionnellement élevés pour 2019, nous arrivons à un résultat de -73 000€.

Il est également important de noter que certes le résultat 2019 est positif pour sa section de fonctionnement mais de manière insuffisante pour permettre d'alimenter le besoin de financement de la section d'investissement. Il faudra encore piocher parmi les réserves pour venir couvrir celui-ci.

1) Evolution de la section de fonctionnement

DEPENSES	Evolution CA 2017 /2018	Evolution CA 2018/2019	RECETTES	Evolution CA 2017 /2018	Evolution CA 2018/2019
011- Charges à caractère général	19.52%	- 14.36%	013- Aides à l'emploi (CNASEA)	-45.55%	-51.34%
012- Charges de personnel	3.63%	1.07%	6419- Indemnités journalières	-44.49%	-48.30%
Dépenses imprévues pour personnel	-	-	Remboursement MAD personnel	5.96%	4.62%
Mises à disposition du personnel	3.56%	- 11.77%	70- Produits de service	31.62%	-4.83%
014- Atténuations de produits (FNGIR)	0.00%	0.00%	Autres produits et participations	55.34%	-5.24%
65- Charges de gestion	21.07%	19.13%	73- Contributions directes	2.80%	1.94%
66- Charges des intérêts de la dette	-2.76%	- 14.72%	73 –TEOM	4.14%	4.24%
67- Charges exceptionnelles	-38.76%	- 9.77%	Dotations et participations	6.84%	4.47%
68- Dotations aux amortissements	- 3.38%	3.11%	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	630.47%	-94.41%
022- Dépenses imprévues	-	-	Subventions	-9.64%	6.36%
023- Virement à la section d'investissement	-	-	042- Amortissements subventions	-0.26%	6.80%
TOTAL des dépenses	8.85%	1.30%	77- Produits exceptionnels	-47.93%	-10.64%
			TOTAL des recettes	7.02%	1.55%

Nous pouvons observer que sur 2019 certaines tendances se sont inversées :

Côté dépenses : Baisse importante des charges à caractère général et des remboursements pour les mises à disposition du personnel

Côté recettes : Augmentation des subventions perçues (*soldes d'anciens reliquats dus par la MSA*).

La loi de finances pour 2018 fixait le seuil d'augmentation normal des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2% par an : pour l'année 2019 nous sommes à 1.30%, soit en dessous de ce seuil.

SOLDES DE GESTION	2018	2019
Total des produits de fonctionnement courant	9 613 599 €	9 759 111 €
Total des charges de fonctionnement courant	9 264 639 €	9 390 767 €
Excédent brut courant	348 960 €	368 343 €
Produits exceptionnels hors cessions	17 777 €	15 885 €
Produits réels de fonctionnement	9 631 377 €	9 774 997 €
Charges exceptionnelles	2 437 €	2 199 €
Charges réelles de gestion	9 267 076 €	9 392 967 €
Epargne de gestion	364 300 €	382 029 €
frais financiers comptabilisés	77 113 €	65 761 €
Epargne brute	287 186 €	316 268 €
remboursement du capital	204 126 €	212 086 €
Epargne nette	83 059 €	104 181 €

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	Moyenne de la strate	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population	279€	409 €	410 €
Charges de gestion générale/dépenses réelles de fonctionnement	Non connu	16,94%	14,33%
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	39.20%	62,08%	61,70%
Intérêts payés/dépenses réelles de fonctionnement	Non connu	0,83%	0,70%
Autres charges de gestion courante/dépenses réelles de fonctionnement	Non connu	17,81%	20,95%
Ratio de rigidité / RRF	56%	78,45%	80,78%
<u>Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne</u>			
Recettes réelles de fonctionnement/population	333€	421 €	423 €
D.G.F./population	54€	101,97 €	104,50 €
Impôts et taxes/population	199€	252,26 €	255,34 €
<u>Effort d'équipement et financement</u>			
Dépenses réelles d'investissement/population	73€	26 €	32 €
taux d'équipement Dépenses d'équipement brut/RRF	= 21.80%	3,36%	3,92%
<u>Charge de la dette et marge de manœuvre</u>			
Encours de la dette au 31.12.N/population	192€	76 €	66 €
Encours de la dette au 31.12.N/épargne brute	5 à 7 ans	6,0 ans	4,8 ans
MAC = Dépenses réelles de fonctionnement +remboursement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	89.00%	99,14%	98,93%

Il ressort de ces éléments plusieurs observations :

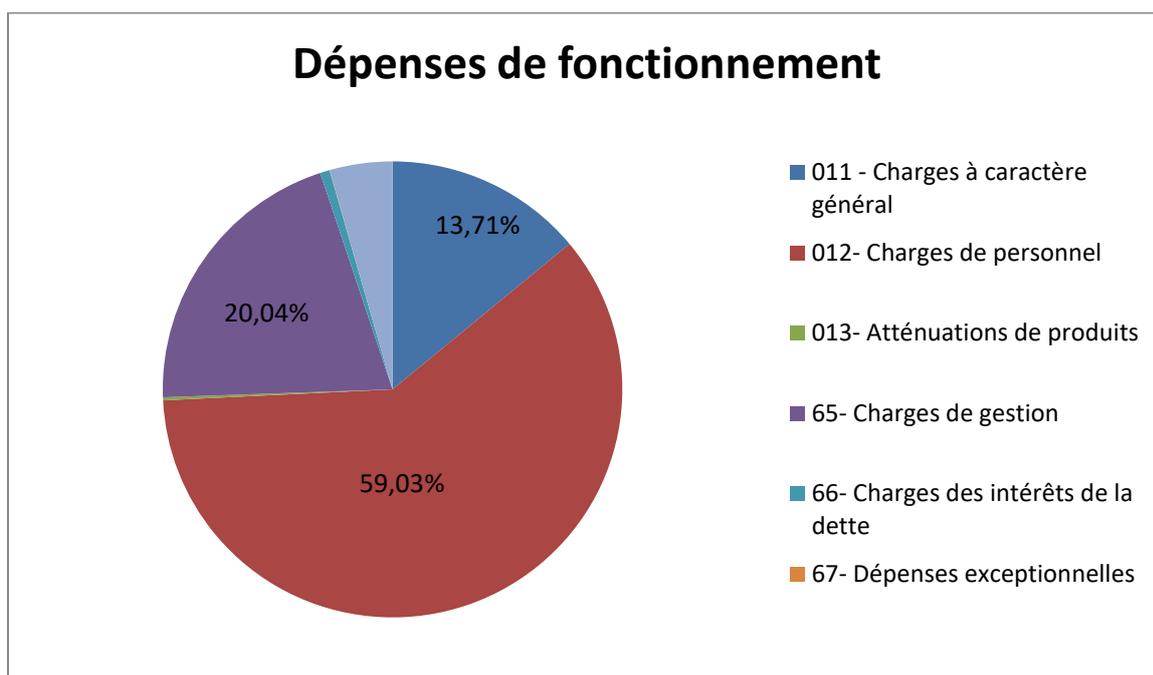
-L'épargne nette a augmenté en 2019 (+ 21 122€) en raison de l'augmentation de l'épargne de gestion et de la baisse du poids de la dette.

-Les dépenses réelles de fonctionnement se sont certes stabilisées (410€ par habitant en 2019 contre 409€ en 2018) mais le ratio de rigidité, lui, continue sa progression. Ceci veut dire que les dépenses qui ont augmenté font parties de dépenses à inscrire dans la durée pour la collectivité et sont difficilement compressibles pour l'avenir - En l'espèce, la forte augmentation des charges de gestion (chapitre 65 : + 19% entre 2018 et 2019).

-Les dépenses d'investissement par habitant sont toujours inférieures à la moyenne de la strate (32€ par habitant en 2019 contre 73€ en moyenne) et par ricochet, le niveau d'endettement de la collectivité est inférieur à la moyenne avec une moyenne de 66€ par habitant contre 192€ pour les autres collectivités.

Il est nécessaire de rappeler que la nature des compétences de la collectivité joue un rôle important dans l'analyse de ces ratios. La Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron joue un rôle important dans les services à la population du territoire, ce qui demande d'importants besoins humains (dépenses de personnels donc de fonctionnement) et investi peu dans des infrastructures d'envergures.

2) L'analyse des dépenses de fonctionnement réalisées en 2019



Comme les années précédentes, les 3 premiers postes de dépenses du budget général sont :

- Les dépenses de personnel
- Les dépenses de charges de gestion
- Les dépenses de charges à caractère général

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent le 1^{er} poste de charges pour le budget général à hauteur de 59% (62% en 2018) pour un montant de 5 835 988€ en 2019. Son poids sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement a légèrement baissé. En effet, en 2019 il n'y a pas eu de remboursement à effectuer au Centre de gestion de Tarn et Garonne pour le service de remplacement (19 000€ payés en 2018) et les remboursements envers certaines communes pour la participation du personnel communal sur le temps du périscolaire a diminué pour environ 14 000€.

De plus, certains départs de la collectivité n'ont pas été remplacés dans différents services opérationnels ou alors avec des temps de travail moindres.

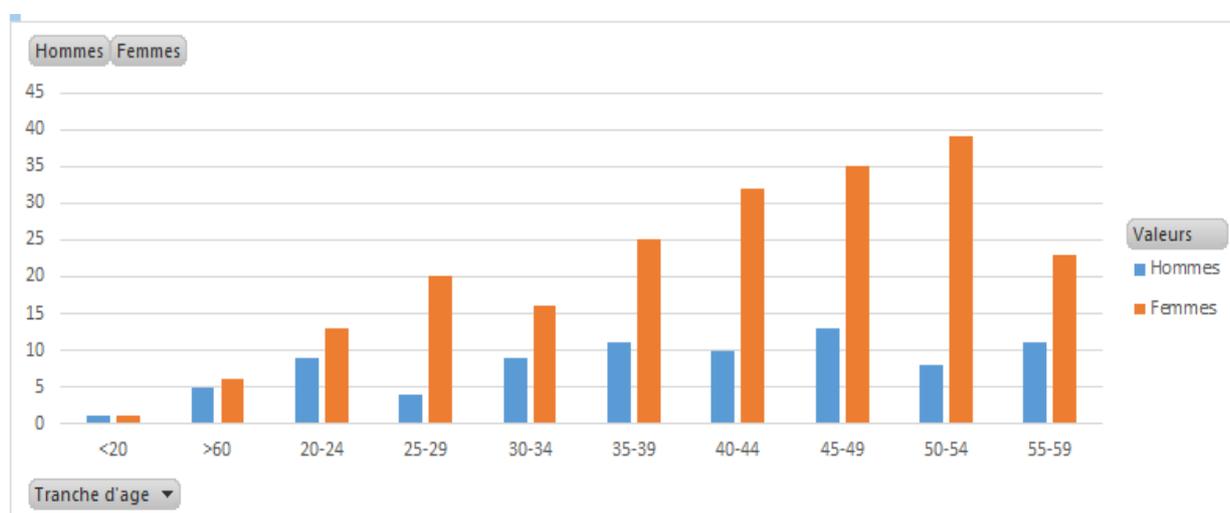
La masse salariale se répartie de la façon suivante dans les différents services :

Services à la Population	<ul style="list-style-type: none"> • Enfance Jeunesse : 2 005 344€ • Petite Enfance : 853 341€ • Portage de repas : 114 797€
Action Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • L'Atelier (musique / arts plastiques) : 291 607€ • Réseau de la Lecture Publique : 293 413€
Développement Economique	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme : 89 766€ • Espace Rural Emploi Formation : 71 895€
Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie : 98 707€ • SIG / Informatique : 83 820€ • Urbanisme : 70 045€
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets : 786 086€ • GEMAPI / Cours d'eau : 30 815€
Services Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale : 705 058€ • Entretien des locaux : 165 748€

Au 31 décembre 2019, l'ensemble de la collectivité (budget principal + budgets annexes) comprenait 296 agents dont :

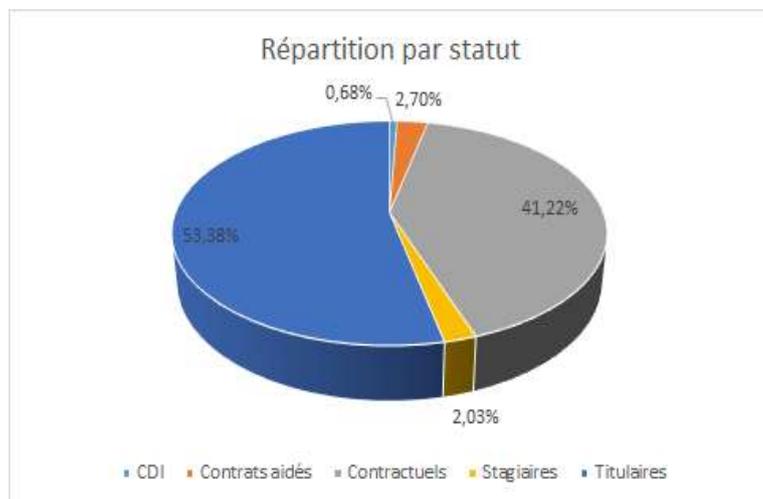
- 236 au budget général
- 47 au budget du SAMAD
- 8 au budget de l'eau potable
- 5 à l'assainissement (SPANC + faucardage)

Pyramide des âges



Sur les 296 agents présents, 215 sont des femmes et 81 sont des hommes.

Répartition des agents par statut au 31/12/2019 :



Titulaires	158
Stagiaires	6
CDI	2
Contractuels	122
Contrats aidés	8
Total	296

Toujours parmi ces 296 agents, 81% sont de catégorie C, 11% sont de catégorie B, 4% de catégorie A et 4% hors cadre (c'est-à-dire en contrat aidé).

Détail des éléments de salaire sur l'année 2019 :

	Traitement indiciaire	NBI	Régime Indemnitaire	SFT (Supplément familial de traitement)	Pré voyance	Heures supplémentaires
2019	3 809 037 €	25 240 €	331 915 €	56 658 €	11 560 €	15 618 €
2018	3 835 496€	28 068€	272 886€	64 053€	11 244€	11 453€

Personnel mis à disposition :

des communes vers CCQVA	18 agents	Dépenses : 154 040€
CCQVA vers communes / SDD	6 agents	Recettes : 130 906€

Quelques éléments de perspectives pour 2020

Evolution de la rémunération : Au 1^{er} janvier 2020 le SMIC est passé de 10.03€ à 10.15€. La grille indiciaire est réévaluée par application du déploiement sur plusieurs années du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » ; le 1^{er} échelon passe à un IB 350 = 10.10€/h contre 10.07€ pour l'ancien IB à 348.

A noter, le 1^{er} échelon à 10.10€ est donc en dessous du SMIC à 10.15€.

Temps de travail : Sur l'année 2020, il conviendra de finaliser l'harmonisation du temps de travail, notamment entre les deux services de collecte des déchets : temps de travail, récupérations d'heures (RTT) afin de limiter le recours aux remplacements.

Départs à la retraite et recrutements :

A ce jour, un seul *départ à la retraite* est prévu pour un agent de catégorie C sur le service du SAMAD en fin d'année 2020 (évaluatrice à domicile).

Niveau recrutements : 2 techniciens de catégorie B sont prévus courant 1^{er} trimestre (remplacement congé maternité (budget eau et assainissement) + responsable service collecte (avec réaffectation de l'actuel chef de service)).

Des renouvellements annuels de contrats sont également à prévoir afin d'assurer la continuité de service (22 CDD au SAMAD et 79 CDD au centre de loisirs)

Intégration d'agents :

Suite à plusieurs courriers de la Préfecture concernant les multiples renouvellements de contrats sur l'école de musique, nous ne pourrons plus, à compter de la prochaine rentrée, recourir au recrutement des professeurs de musique sur la base de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Au regard des nouveaux contrats de projet, une substitution s'opérera permettant un renouvellement.

CHSCT :

Il conviendra de poursuivre en 2020 les mises à jour des Documents Uniques.

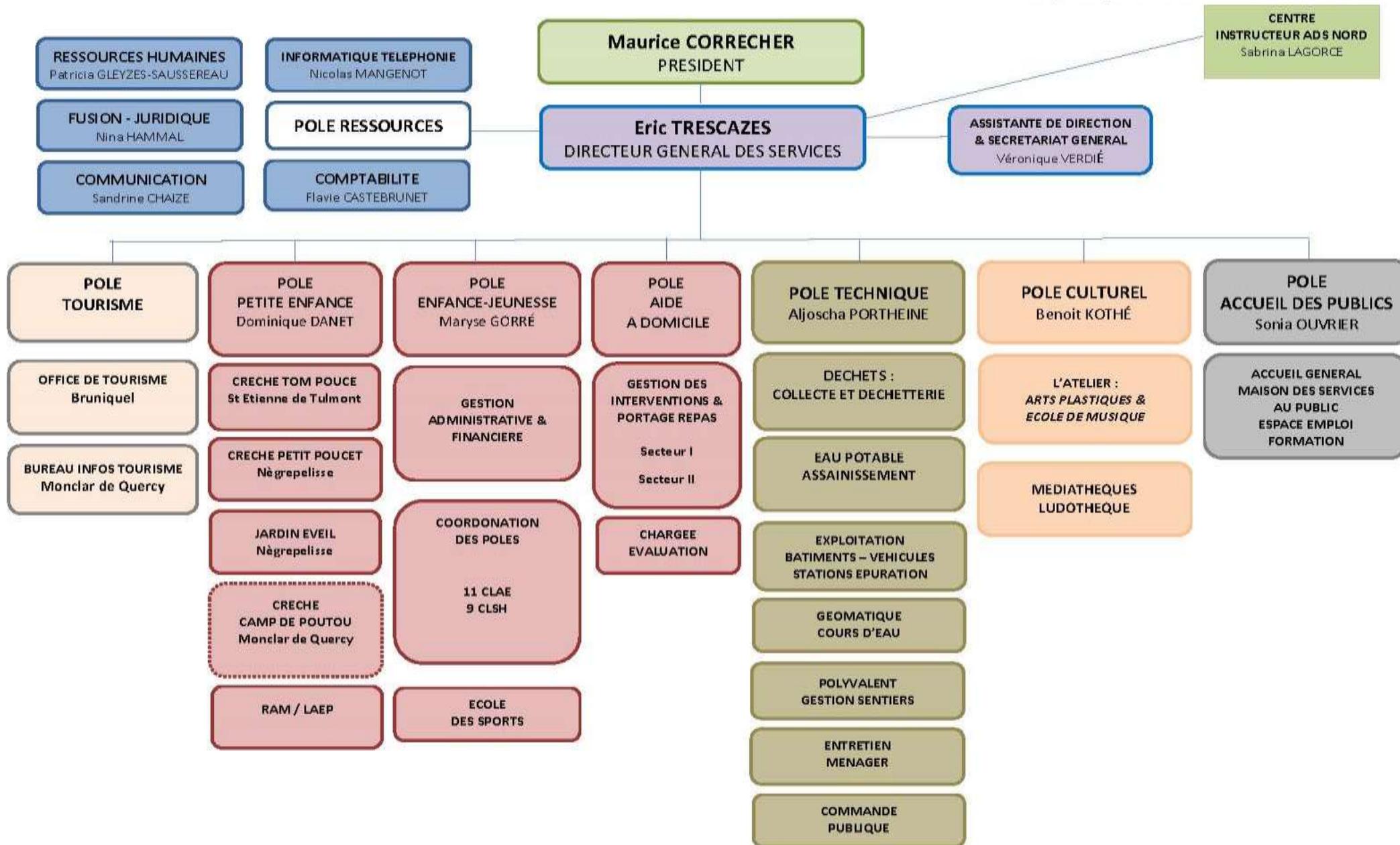
Actions sociales :

La collectivité verse à l'amicale du personnel une subvention de 5 000€. La collectivité offre aux agents des chèques Cadhoc à hauteur de 80€ pour un cout total de 21 600€, ainsi que des chèques Cultura (20€ par enfant), soit 2 680€ au total. La collectivité participe à la prévoyance pour 10 205€ annuel (participation assurance maintien salaire).

Organigramme

ORGANIGRAMME COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY VERT – AVEYRON

organigramme des directions



b) Les dépenses de charges de gestion

Les dépenses répertoriées sous ce chapitre connaissent la plus grande augmentation et ceux de manière récurrente d'une année sur l'autre ; + 21.07% en 2018 et + 19.13% en 2019. Elles se décomposent de la façon suivante :

-Les indemnités d'élus pour 133 290.03€ en 2019 (contre 121 376.80€ en 2018).

-Les subventions aux associations ont été honorées pour 284 830€ en 2019 (contre 128 567€ en 2018). Cette augmentation de 156 263€ fait suite à la première phase de l'harmonisation de la compétence enfance jeunesse et de la reprise de certains engagements communaux par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron depuis le 1^{er} janvier 2019 (*subventions envers l'Association Familles rurales de 139 403€ pour la partie enfance jeunesse / 11 197€ de subventions envers Le Camp des Licornes + 6 596€ de loyer versés directement aux Eclaireurs / 14 292€ versés à Verlhac Oxygène le temps de sa reprise en régie*).

Hors champ d'harmonisation de la compétence enfance jeunesse, les subventions envers les associations du territoire représentent un budget d'environ 119 000€ en 2019.

NB : Lors du Conseil Communautaire du 6 juin 2019, la nouvelle définition de la politique communautaire de l'enfance jeunesse a été actée. Initialement compétente pour la coordination et la gestion des centres aérés de loisirs sans hébergement, des centres de loisirs rattachés à l'école dans le cadre de contrats enfance et temps libre intercommunaux et des centres de vacances loisirs, la Communauté de Communes est désormais compétente pour « la création, la coordination et la gestion de toutes structures et intervention dans tous les domaines liés aux affaires périscolaires ». Cette nouvelle définition de cette compétence facultative prévoit donc la possibilité de soutenir financièrement les structures non agréées telles que les garderies présentes sur les communes de Genebrières, Léojac, La Salvetat Belmontet et Verlhac Tescou. Suite au chiffrage du coût que cela impliquait (environ 150 000€) et suite aux contraintes budgétaires mises en exergue durant l'audit financier courant 2019, de nouvelles perspectives devraient être étudiées et proposées afin de terminer l'harmonisation de cette compétence.

-La participation à divers organismes / syndicats représente sur l'année 2019 un coût de 1 518 009€. La participation à ces syndicats permet à la Communauté de Communes de déléguer certaines de ses compétences à ces organismes ayant un rayonnement plus large que le périmètre Quercy Vert-Aveyron. Des élus, nommés au sein du Conseil Communautaire siègent dans ces organismes pour représenter la collectivité.

Syndicats	Montants versés en 2018	Montants versés en 2019
Syndicat départemental des déchets	1 226 976€	1 356 886€
PETR Midi Quercy	138 806€	139 594€
Syndicat d'aménagement numérique	76 894€	57 842€
Syndicat Tescou-Tescounet	7 110€	7 110€
TOTAL	1 449 786€	1 561 432€

Nous pouvons observer une nette augmentation de la participation à destination du Syndicat Départemental des Déchets ; celle-ci s'explique pour partie à une augmentation de 74 615€ dans le coût du transport et du traitement de la collecte des déchets et une augmentation de 50 450€ dans la gestion des déchetteries de Nègrepelisse et de Monclar de Quercy.

Avec l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes prévue d'ici 2025, notamment envers les collectivités qui enfouiront leurs déchets plutôt que de les revaloriser, il est fort probable que l'appel à contribution envers le Syndicat Départemental des Déchets continue à progresser.

c) Les charges à caractère général

Ce chapitre a connu une baisse de 14% par rapport à 2018, qui peut s'expliquer pour différentes raisons :

- Baisse des achats de petit équipements (60632) pour environ 14 000€ (*notamment sur le secteur des médiathèques et du service voirie/ polyvalent*)
- Baisse des dépenses liées aux contrats de prestations de service pour environ 25 000€ (*nombre de repas à rembourser aux mairies pour les centres de loisirs notamment*)
- Baisse des locations mobilières (*en 2018, le temps de l'achat des nouveaux véhicules de portage repas il avait fallu louer des camions frigorifiques pour 20 185€*).
- Baisse des dépenses d'entretien des bâtiments pour environ 15 000€ (*les vandalismes fréquents enregistrés sur différentes médiathèques se sont atténués*)
- Baisse des dépenses d'entretien des véhicules pour 60 000€ (*notamment sur le secteur de la collecte des déchets*)

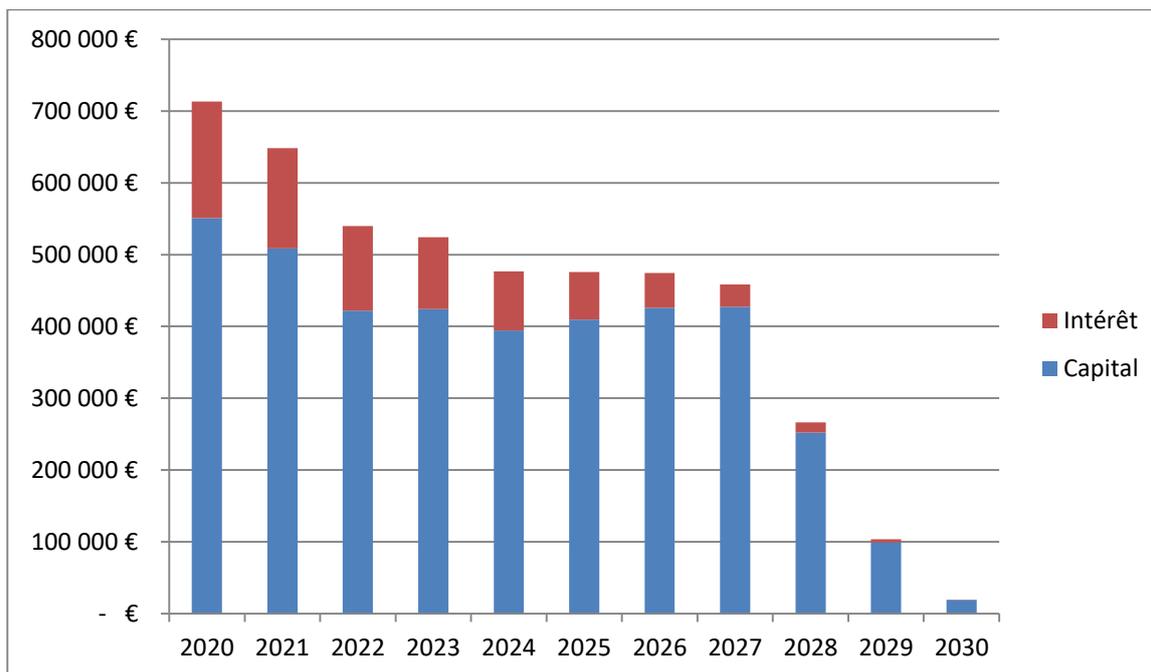
Plusieurs marchés publics ont été réalisés courant 2019 afin de poursuivre cette diminution des charges à caractère général tels que pour les dépenses liées à l'entretien des véhicules ou encore l'achat des vêtements de travail et équipements de protection individuels, ainsi que les contrats et abonnements,

d) Les charges financières

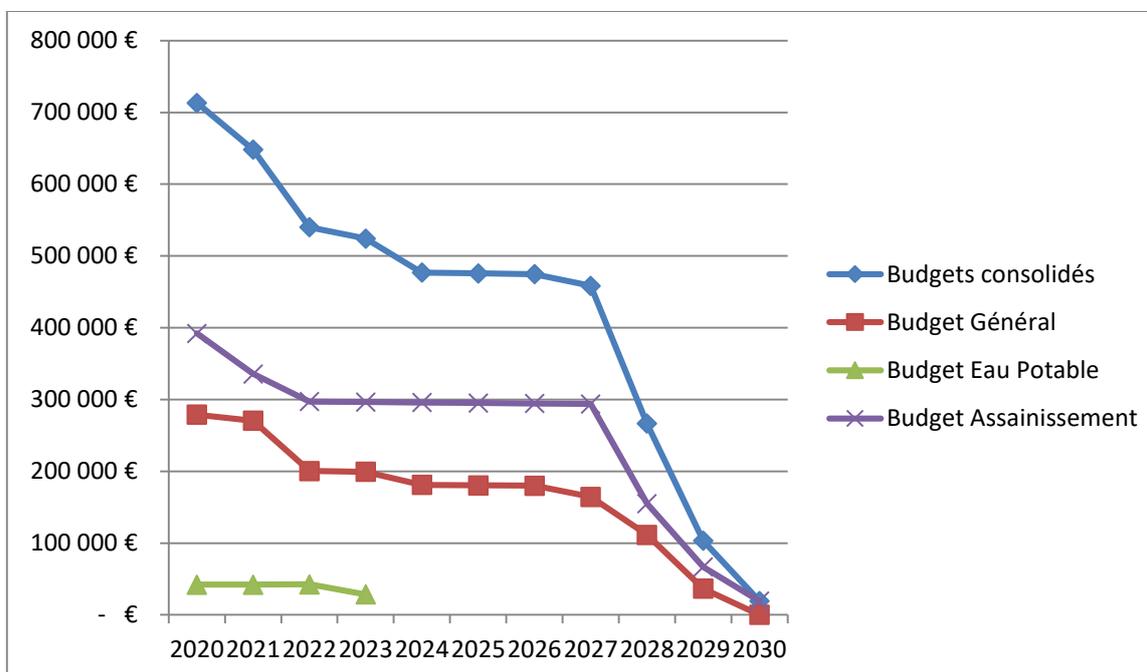
Les charges liées au poids de la dette sont relativement faibles sur le budget général de la collectivité et ne cessent de diminuer du fait que la collectivité n'ait, pour l'instant, pas recours à l'emprunt pour financer ses projets d'investissement.

Le profil d'extinction de la dette de la collectivité dans son ensemble (budget principal et budgets annexes) n'a pas changé depuis l'année dernière.

Un pallier important sera franchi dans le remboursement des annuités en 2022 puis un second en 2028 comme l'illustre le graphique ci-dessous :

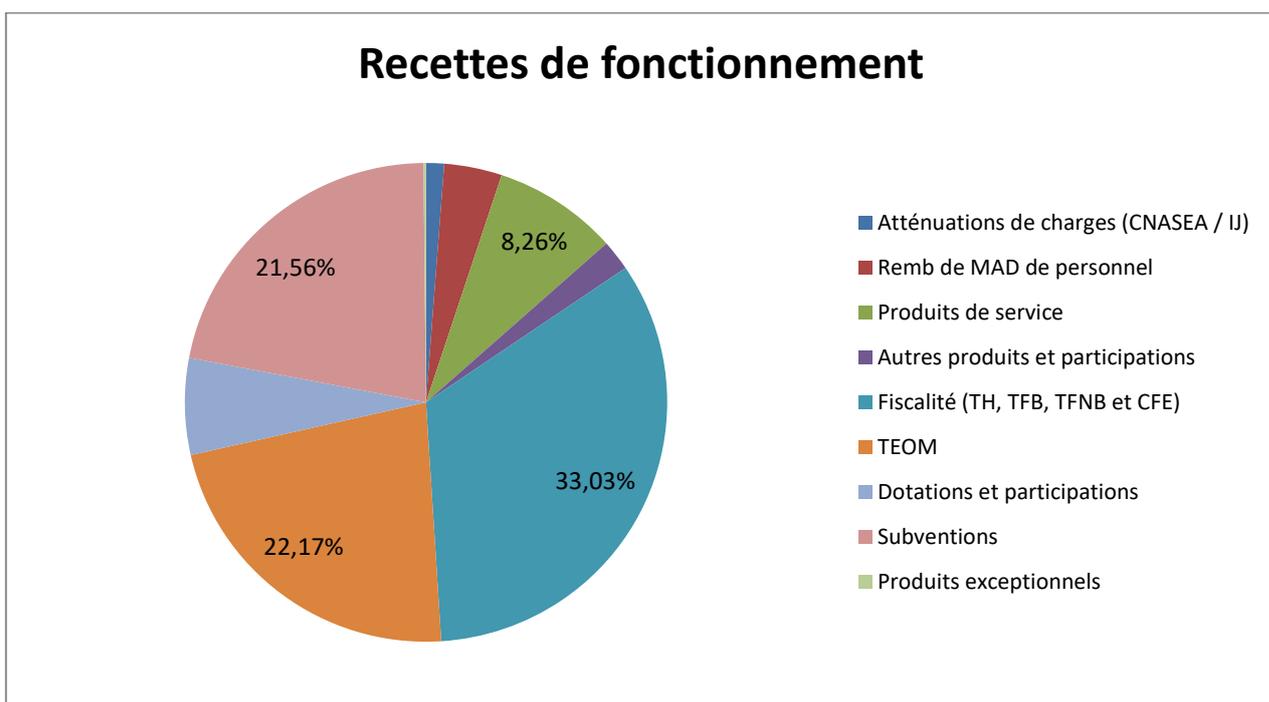


Les profils d'extinction de dette sont similaires d'un budget à l'autre à l'exception de l'eau potable qui ne devrait plus avoir d'emprunt en cours fin 2023 :



Sur l'année 2019, 2 emprunts ont pris fin : le 1^{er} sur le budget général qui avait permis le financement des premières aides PIG, et le 2^{ème} sur l'assainissement, contracté en 2004. Une procédure de recomptage de nos prêts avec des taux actuels est en cours d'étude ; selon une première estimation faite par le Crédit Agricole cela pourrait permettre à la collectivité d'économiser 80 000€ d'intérêts.

3) Les recettes de fonctionnement



Les 3 principales recettes de fonctionnement sont la fiscalité (Contributions directes + TEOM), les subventions et les produits de service.

a) Les recettes de fiscalité

En 2019, les recettes issues de la fiscalité des ménages et des entreprises ainsi que la taxe pour les ordures ménagères représentent 5 468 226€.

En ce qui concerne les bases de calcul, celles-ci ne cessent d'augmenter d'une année sur l'autre mais à des proportions différentes. Pour l'année 2020, les prévisionnels d'augmentation est fixé à 1.009 (*source DGFIP Janvier 2020*)

Bases fiscales	2018	2019	% évolution 2018/2019	Prév. 2020
Bases de TH	20 290 000	20 905 752	3.03%	21 093 903
Bases de TFB	14 000 000	14 622 786	4.44%	14 754 391
Bases de TFNB	646 500	661 590	2.33%	667 544
Bases de CFE	2 230 000	2 292 656	2.81%	2 313 289
Bases de TEOM	14 977 211	15 693 165	4.78%	15 834 403

Nous pouvons constater que les bases de taxe d'habitation sont parmi les plus dynamiques entre 2018 et 2019 pour une augmentation de 3.03%. Avec la réforme de la taxe d'habitation et la fin de cet impôt local, la collectivité perd un levier non des moindres quant à la possibilité de générer plus de recettes.

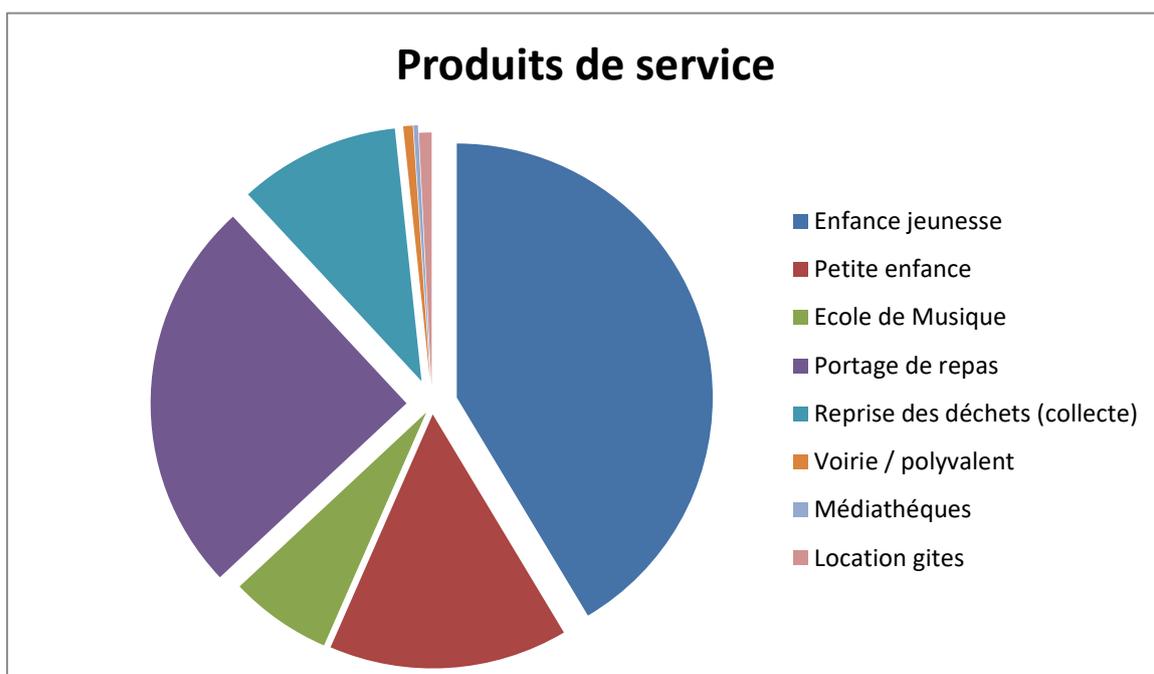
b) Les subventions

Les subventions versées par les différents partenaires financiers de la Communauté de Communes ont représenté pour 2019 une somme de 2 136 185€, répartis entre les activités de l'enfance jeunesse (977 583€), la petite enfance (720 911€), la collecte des déchets (266 560€) ou bien encore l'emploi (44 962€).

Les différents partenaires connaissent eux aussi un contexte budgétaire contraint ce qui a pour conséquence de diminuer certaines de leurs aides dans certains domaines : l'Agence de l'Eau qui participe moins aux programmes de travaux ou encore la Mutualité Sociale Agricole qui a fait savoir en 2019 qu'elle ne se réengageait pas auprès de la collectivité pour sa participation dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

c) Les produits de service

Les produits de service représentent la tarification qui est directement faite auprès des usagers lorsqu'ils utilisent un service proposé par la collectivité.



Les produits de service ont engendré pour le budget général une recette de 818 505€ en 2019 contre 860 039€ en 2018, soit environ 40 000€ de moins.

Cette baisse s'explique par la baisse considérable des factures à émettre à l'encontre des communes pour leur utilisation du service polyvalent et la baisse de l'activité de portage de repas notamment pour la tournée de l'ex Quercy Vert.

4) La section d'investissement

a) Le réalisé 2019 ...

Sur l'exercice 2019, les dépenses d'investissement sur le périmètre du budget général ont augmenté avec notamment le versement de fonds de concours à différentes de ses communes membres pour participer à l'élaboration de leurs projets, des acquisitions mobilières comme un camion pour le service de collecte ou encore différents travaux sur ses différents bâtiments.

NATURE DE LA DEPENSE	REALISEES AU 31.12.2019	Restes à réaliser
OPAH	25 205€	31 254€
Fonds de concours envers les communes	113 305.17€	101 000€
Acquisition logiciel RH	10 107.90€	2 406.10€
Travaux Crèche Tom Pouce - Saint Etienne de Tulmont	27 697.10€	303 063.43€
Travaux Rivière (Pont de la Brive + Courounets et Capbrelat)	561.21€	98 829.72€
Maitrise d'œuvre pour travaux Office de tourisme Bruniquel	642€	56 309.46€
Régularisation du terrain de la Maison de l'intercommunalité		2 000€
Travaux médiathèque Nègrepelisse	38 203.13€	
Divers petits achats à solder		5 264.29€
Logiciel cartographie Urbanisme	5 131.77€	
Logiciel de filtrage site internet Médiathèques	513.87€	
Licence pour nouveau serveur Enfance jeunesse	380€	
MSAP Monclar (<i>peintures, mobiliers, mise aux normes incendie etc.</i>)	5 708.34€	732€
Equipements pour Cours d'eau (<i>taille haute etc.</i>)	1 199€	
Réparation porte centre de loisirs St Etienne	1 717.20€	
Benne à Ordures Ménagères	188 998.09€	
Containers pour la collecte	31 113.46€	
Divers mobiliers pour Centres de loisirs	4 943.20€	
Divers équipements informatique (<i>disque dur, ordinateurs, écrans etc.</i>)	9 409.97€	
Mobiliers + travaux pour 2 nd étage de la MISP	2 347.14€	
Equipements pour salle multimédia (<i>imprimante 3D, casque réalité virtuelle etc.</i>)	1 553.98€	
Equipements divers pour médiathèques (<i>étagères, rolls etc.</i>)	2 102.57€	
Equipements divers pour crèches (<i>machine à laver, tricycles etc.</i>)	2 618.45€	
Equipements divers pour Administration générale (<i>appareil photo etc.</i>)	1 990.48€	
Equipements divers pour le Pole des Arts (<i>scie, caisse à outils etc.</i>)	676.10€	
Participation aux Travaux du Synd. Dép. d'Aménagement Numérique	45 135€	
TOTAL	519 984.35€	600 859€

Pour financer ces différentes dépenses, la Collectivité a bénéficié de 87 044.81€ d'aides et concours divers :

- 7 800€ de subvention suite aux travaux de climatisation
- 2 724€ de subvention pour le changement de logiciel des médiathèques
- 90€ pour l'achat de nouveaux instruments de musique
- 549.39€ pour l'achat d'équipement pour la petite enfance
- 70 571.82€ de remboursement de TVA
- 5 309.60€ de subventions en annuité (Médiathèque de Montricoux)

b) ... et l'année 2020 à venir

Pour 2020, les budgets primitifs seront adoptés début mars par les élus qui siègent actuellement à la Communauté de Communes, avant la fin de leur mandature.

Un budget reprenant ce qui se fait couramment au sein de la collectivité sera proposé aux élus sortant; aucun projet d'envergure ou opération qui pourrait engager contre son gré la nouvelle assemblée ne sera acté.

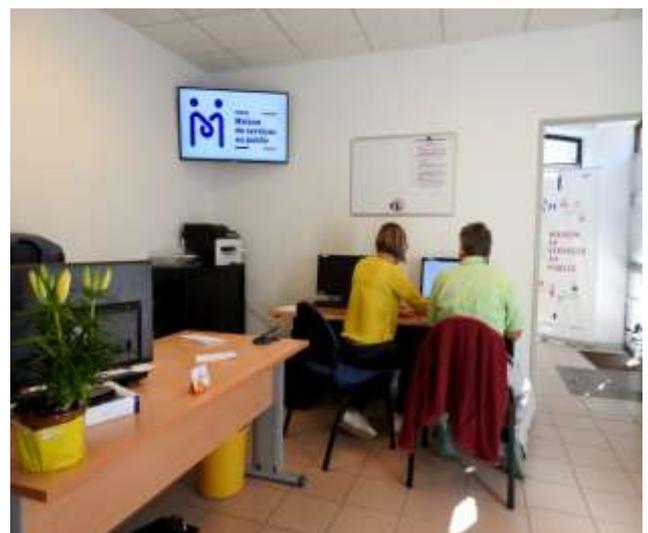
Afin de permettre à cette nouvelle Assemblée Communautaire qui siègera en Quercy Vert-Aveyron après les élections d'amorcer leur début de mandat avec les projets qu'elle souhaite mener, des décisions modificatives pourront être adoptées sur l'exercice.

Plusieurs chantiers ont été lancés en 2019, qu'il convient de poursuivre ou de finaliser en 2020 :

- L'ouverture de l'antenne de la Maison France Services à Monclar de Quercy (anciennement Maison de Services Au Public) a connu un certain succès avec pas moins de 325 visiteurs en 4 mois. Les usagers proviennent pour leur majorité de la commune de Monclar de Quercy ou des communes avoisinantes comme La Salvetat Belmontet ou Verlhac-Tescou. Les demandes sont essentiellement portées sur des questionnements relatifs à la CAF, la Carsat, le Pôle emploi ou la Préfecture, mais aussi pour utiliser l'espace informatique et l'accès à internet.

Pour 2020, différentes actions de communication ont été fléchées afin de poursuivre le déploiement de ce nouveau service de proximité (signalétique, sensibilisation des partenaires etc.).

***NB :** en Tarn et Garonne, 5 structures ont fait l'objet du nouveau label France Service. Outre, la réelle reconnaissance par l'Etat du travail réalisé, cette labellisation permet le maintien de la subvention de 30 000€ pour les espaces France Services du territoire intercommunal (Nègrepelisse + Monclar).*



- Les travaux du nouvel office de tourisme intercommunal de Bruniquel auraient dû être lancés en ce début d'année 2020. Pour des raisons de santé, l'architecte en charge du dossier a dû renoncer à poursuivre sa mission. Au même titre, la partie scénographie fera l'objet d'une nouvelle consultation sachant que nous étions sur la forme juridique d'un groupement d'entrepreneurs.



- Concernant l'opération travaux de la crèche Tom Pouce, le dossier étant plus avancé, en effet, les entreprises avaient été retenues. Pour autant, le désistement de Monsieur BOISSIERES, pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, ont généré une nouvelle consultation d'architecte. Le chantier devrait démarrer rapidement.